**Environnement**

Contrairement aux idées reçues, 75 % de notre territoire est couvert par des surfaces agricoles et naturelles, dont 4500 ha de forêts domaniales gérées par l’Office National des Forêts ; et 50 Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont 24 départementaux, sans oublier bien-sûr la forêt de 1350 hectares que nous sommes en train de faire naître sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Atteindre l’objectif « + 20% » d’extension des Espaces Naturels Sensibles départementaux.  |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Faire de la plaine de Pierrelaye l’un des poumons verts du Val d’Oise. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Lancer le label « Val d’Oise durable » regroupant toutes les initiatives liées au développement durable engagées par le Conseil départemental et ses partenaires. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Créer des parcs de covoiturage via des plateformes usagers. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Créer des cantines des collèges 100% éco-responsables avec des produits de proximité, le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. |
| Trouver un cours – Apte-Autisme | Lancer un plan de gestion de nos forêts en partenariat avec l’ONF. |
| **Hors programme** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Classement de la forêt de Montmorency en « foret de protection » |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Création du premier sanctuaire de biodiversité du Val d’Oise  |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Soutenir l’agriculture et les agriculteurs |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Plantation de 21 pommiers pour 21 cantons |

* Dans les collèges, nous avons créé des cantines 100% éco-responsables

 **>> Tri des déchets et prévention du gaspillage alimentaire**

Une étude a été menée en 2016 sur 30 collèges, afin d’identifier les volumes produits, les enjeux logistiques et d’adhésion du personnel.

Un programme de 20 fiches actions a été arrêté, visant la formation des agents, la mobilisation de l’ensemble des intervenants de la chaine de production et de gestion de ces flux de déchets pour faciliter la conduite du changement dans la durée, ainsi que la mobilisation des acteurs du territoire pour formaliser un service de collecte sélective et de traitement des bio-déchets.

Au cours de l’année scolaire 2017-2018, une démarche d’expérimentation a été menée pour formaliser une méthode et des outils visant à faciliter la mise en œuvre de projets autour de la prévention du gaspillage alimentaire. Elle s’articulait autour de 4 axes principaux :

* Adapter les quantités préparées en testant une réduction progressive ;
* Responsabiliser les convives contre la prise automatique des aliments ;
* Structurer le partage des denrées non consommées entre convives (table de partage) ;
* Mobiliser les convives via des challenges ou encore des ateliers d’éducation au goût.

**>> Circuits courts et produits locaux : « De la fourche à la fourchette »**

De même, une réflexion interne a été engagée autour des circuits courts et des produits locaux dans l’approvisionnement des cantines scolaires et administratives.

Parallèlement, la Région et la Chambre d’Agriculture ont lancé une étude globale à l’échelle régionale sur les circuits courts, à laquelle le Département s’est associé.

Le Département sert 5 millions de repas par an dans ses 110 collèges pour 65000 collégiens avec un maximum de produits bios et locaux (la Loi en impose 20% minimum d’ici 2022). Aujourd’hui, près de 30% de produits bio et locaux sont déjà aux menus de nos collèges. Dans la sélection des produits comme dans leur utilisation, le Département a l’ambition de proposer des repas de qualité et à des prix ajustés.

* +20% d’extension des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux

Le 27 novembre 2015, l'Assemblée départementale a validé un nouveau schéma départemental des ENS 2016-2026, s'appuyant sur des objectifs clairs, mais aussi sur une liste d'une quinzaine de sites potentiels supplémentaires, retenus pour leur valeur écologique, paysagère ou pédagogique.

En 2018, l’on peut noter, par rapport à 2014, une augmentation des surfaces acquises en ENS : 32,7 ha par le Département (+9%), 12,72 ha par les communes (+10%).

En 2018 toujours, les surfaces en zone de préemption (ZP) étaient respectivement de 1 854,67 ha pour les ENS départementaux, 782,23 ha pour les ENS locaux et 1 997,42 ha pour les ENS régionaux.

Par rapport à 2014, il peut être noté :

* une augmentation des surfaces en ZPENS départementale  de 311,42 ha (+20%), suite au classement de 2 nouveaux sites et au basculement de 3 sites du niveau local au niveau départemental.
* une diminution des surfaces en ZPENS locale de 107,74 ha (-12%), suite principalement au même basculement.

**Le PNR du Vexin Français regroupe 78 communes du département**, ce qui couvre près de la moitié de son territoire. L’action du PNR du Vexin Français s’appuie sur une Charte qui fixe des objectifs et un cadre d’intervention en matière de développement durable, pour une ruralité vivante et innovante.

>> Axe 1 : maîtriser l’espace et protéger le patrimoine,

>> Axe 2 : promouvoir la vocation agricole du territoire, ses atouts touristiques et économiques,

>> Axe 3 : mettre l’homme au coeur d’un projet territorial innovant.

Le Département soutient la mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers. Le paysage du Vexin est pensé comme un monument historique, donc un objet à part entière de recherches et d’enseignement.

En 2020, le Département a renouvelé la convention de partenariat qui lie le Département au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, en y associant un financement de 100 000€.

Pour cette année 2020, le Département finance :

>> Les actions éducatives à l’environnement autour de l’alimentation durable, l’observation des paysages et l’itinérance à pieds,

>> Un programme de sorties à vélo organisé par le PNR du Vexin Français,

>> Un travail de fond sur le paysage avec la création d’une route touristique, un questionnement nouveau sur les chartes paysagères des communes et l’élaboration d’un guide ou de fiches conseil sur les aménagements et la qualité paysagère.

« Développer en protégeant, protéger en développant » est une des devises du PNR du Vexin Français.

Il est un atout touristique, environnemental et culturel pour notre département et le Conseil départemental entend rester un de ses principaux partenaires.

* Nous faisons de la plaine de Pierrelaye un poumon vert du Val d’Oise

Après les études opérationnelles engagées de 2012 à 2015, un syndicat mixte (SMAPP) a été créé pour mettre en œuvre le projet (Région, Département, Val Parisis, Saint Ouen l’aumône et Méry sur Oise).

D’abord syndicat d’études (de mars 2014 à décembre 2016), il s’est transformé en décembre 2016 en syndicat opérationnel**.** Le Département estun des membres fondateurs. Fin 2018 il aura versé une contribution de 945 000 euros au SMAPP depuis sa création (33% du fonctionnement sur 5 ans) et accueille le siège du syndicat.

**Dans les dix prochaines années, un million d'arbres seront plantés sur le site** de 1 350 ha de la Forêt de Pierrelaye-Bessancourt, faisant le lien entre les forêts de Montmorency et de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Elle s'étendra sur les sept communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. C’est un **aménagement à 84,5 M€.**

**La France n'a pas connu projet de pareille ampleur depuis quatre siècles.** Colbert devait alors développer les forêts pour assurer la construction des navires français.

Le projet a trois ambitions : préserver la plaine en tant qu'espace naturel, lui donner une autre vocation et offrir un nouveau cadre de vie aux habitants.

Ces derniers pourront à terme emprunter l'une des huit portes d'accès à la forêt, afin de parcourir les 90 km de chemin qui la traverseront.

Pour les habitants du Val d’Oise et de l’Ile-de-France, cette forêt viendra renforcer la trame verte et contribuera à la lutte contre la pollution atmosphérique et contre le réchauffement climatique.

Pour la France, voici un projet inédit depuis plusieurs siècles, et de long terme puisque la forêt ne sera mature que d’ici 30 à 50 ans. Durant la phase chantier puis durant le temps de pousse, des animations et visites seront organisées afin de faire vivre ce territoire en pleine transformation.

* Nous avons lancé le label « Val d’Oise durable »

En 2017, le Conseil départemental du Val d’Oise a créé la **charte du développement durable** pour promouvoir et faciliter, en Val d’Oise, les actions écologiquement, économiquement, et socialement responsables.

La Charte Val d’Oise Durable est proposée à la signature des acteurs publics et privés (entreprises, associations). Il est également proposé la labélisation d’opérations exemplaires, sur candidatures (première manifestation prévue à la rentrée de septembre 2018).

Fin mars 2018, on recensait 16 collectivités signataires (ou en cours de signature interne) et 6 entreprises. Aujourd’hui elles sont près d’une trentaine en tout.

* Avec l’ONF, nous œuvrons pour nos forêts

Les Valdoisiens sont attachés à leurs forêts domaniales : les forêts de [Carnelle](https://www.onf.fr/enforet/carnelle/%40%40index.html%22%20%5Co%20%22For%C3%AAt%20de%20Carnelle) (1.000 ha), [Montmorency](https://www.onf.fr/enforet/montmorency/%40%40index.html) (2.2000 ha), et [l'Isle-Adam](https://www.onf.fr/enforet/isle-adam/%40%40index.html) (1 500 ha) sont des espaces de promenade et de découvertes très fréquentés. Elles participent grandement à la qualité de vie des habitants.

Dans l’intérêt des usagers, l'Office National des Forêts en partenariat avec le Département du Val d'Oise mène aujourd’hui une étude visant à développer les aménagements pour l’accueil du public.

Les résultats de cette enquête orienteront à moyen terme l'organisation et la définition des travaux à mener pour améliorer les dispositifs.

Face à la maladie de l’encre qui implique une gestion particulière des forêts avec des coupes sélectives afin de limiter la propagation, nous travaillons avec l’ONF afin de limiter dans le temps et dans l’espace les conséquences sur la biodiversité et la qualité des paysages forestiers. L’ONF procède à la plantation d’essences d’arbre plus résistantes à ce pathogène au pathogène et adaptées au sol et au climat.

Il faut savoir que la maladie de l’encre touche également des propriétés départementales - la forêt de l’Hautil, le bois de la Tour-du-Lay notamment – elles aussi peuplées de châtaigniers. Le Département sera donc également confronté dans les années ou décennies à venir à des coupes préventives afin de garantir une gestion durable de ses massifs forestiers sans altérer la biodiversité, la qualité des paysages, ni la sécurité des promeneurs.

L’ONF et le service de la santé des forêts du Ministère de l’agriculture conseillent déjà les services des Départements d’Ile-de-France sur le sujet.

L’ONF est volontaire dans la démarche en cours de classement en forêt de protection du massif de Montmorency (et au-delà, pour le classement également souhaité des massifs de Carnelle et de l’Isle-Adam).

* Nous avons créé des parcs de covoiturage

>> Un projet global de 5 aires de covoiturage est en cours sur les parkings des centres commerciaux partenaires et bénéficiant d’un accès à proximité d’un axe routier principal.

Aujourd’hui, deux aires sont mises à disposition sur les sites de :

- [Décathlon Osny](https://www.valdoise.fr/cms_viewFile.php?idtf=20345&path=Aire-covoiturage-Osny_plan.pdf) (Ouvert de 7h30 à 20h30) (2 Avenue de la Plaine des Sports, 95800 Cergy)

- [Décathlon Herblay-sur-Seine](https://www.valdoise.fr/cms_viewFile.php?idtf=20346&path=Aire-covoiturage-Herblay_plan.pdf). (12 Mail des Copistes, 95220 Herblay)

Nous travaillons actuellement pour en développer d’autres. En effet, 19 sites pertinents ont été identifiés :

* Saint-Witz : Intersection A1/RD16
* Chaumontel : Aldi
* Luzarches : Carrefour Market, et parking public RD922
* Viarmes : Carrefour Market
* Attainville : Rue du Moulin (nouvelle zone d’activités), et Leroy Merlin
* L’Isle-Adam : Zone commerciale
* Hérouville : Rond-point RD927/RD79
* Vallangoujard : Rue Verte
* Chars : Leader Price, et espace situé à proximité du silo
* Sagy : Rond-point RD28/RD38/RD14
* Cléry-en-Vexin : Grande rue des Tavernes
* Aincourt : Rond-point RD983/RD142/RD130
* Magny-en-Vexin : Gare routière, Aventure Land, et RD14/RD183
* Saint-Clair-sur-Epte : Parking rue Jules Ferry

>> Nous avons soutenu le projet d’Ecov, une start up de l’économie sociale et solidaire, qui voulait agir sur les transports dans les zones rurales et péri-urbaines tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Pour permettre au projet de se concrétiser, nous lui avons apporté un soutien déterminant.

>> Covoit’ici fait également partie de nos partenaires.

* La forêt de Montmorency classée « forêt de protection » en 2022

Premier site valdoisien de nature s’étendant sur 13 communes et cinquième francilien en termes de fréquentation (5 millions de personnes par an), la forêt de Montmorency (2.200 hectares) subit d’importantes pressions foncières et environnementales.

La procédure de classement de la forêt de Montmorency a été lancée en décembre 2019 par l’Etat. Elle dure deux ans au minimum. Il est prévu que le périmètre soit établi par l’Etat avant mars 2021. A l’issue, fin 2021, une enquête publique sera ouverte et la décision de classement par décret en Conseil d’Etat serait prise au premier semestre 2022.

Lors de la séance de l’assemblée départementale du 29 mai, les élus ont décidé de soutenir la procédure lancée par l’Etat et d’y participer aux côtés des communes tout en conservant la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires aux routes départementales : fossés, stationnement, pistes cyclables…

Le classement en forêt de protection est un statut qui concerne des massifs présentant de forts enjeux en matière environnementale et sociale, notamment en zone périurbaine. En Ile-de-France, un quart de la surface forestière est actuellement classé en forêt de protection. Le Val d’Oise est le seul département francilien qui ne bénéficie pas encore de ce statut de protection pour ses forêts périurbaines.

Ce statut ne remet pas en cause le plan de gestion des forêts ni les coupes et reboisements. Il interdit par contre « tout changement d’affectation ou tout mode d’occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements et garantit ainsi la pérennité de l’état boisé ».

Cette procédure a été longuement retardée à cause de l'exploitation souterraine de gisements de gypse. Depuis le XIXe siècle, près de 850 000 t sont extraites chaque année. En France, de nombreuses forêts se voient refuser une classification en raison de recherches archéologiques ou d’exploitations de ressources souterraines.

Parallèlement, la forêt de Montmorency, composée à 70 % de châtaigniers, est fortement touchée par la maladie de l’encre qui favorisée par des hivers doux, des printemps pluvieux et des étés secs. Le pathogène entraine à terme leur dépérissement. Afin de tenter de limiter la propagation de la maladie, l’ONF procède à d’importantes coupes sélectives car aucun autre traitement n’est possible.

Nous sommes très attentifs à ce que les coupes soient bien sélectives pour limiter la propagation de cette maladie ainsi que les conséquences à court terme pour la biodiversité et la qualité des paysages ainsi que les plantations avec des essences mieux adaptées au sol et tolérantes au pathogène soient bien réalisées.

* Nous soutenons notre agriculture…

Près de la moitié du territoire valdoisien est composée de terres agricoles, ce qui représente environ 54 000 ha de surface agricole utile (SAU) et 586 exploitations (dont 18 en bio en 2017) sur les 5 076 d’Île-de-France. Ainsi 2/3 des surfaces de vergers franciliens sont situés dans notre département.

L’agriculture valdoisienne se caractérise essentiellement par de grandes cultures céréalières : blé, maïs, orge, oléagineux, colza, tournesol, protéagineux et betteraves. Mais le Val-d'Oise conserve tout de même des terres maraîchères et même des arboriculteurs, ce qui devient de plus en plus rare en Ile-de-France. **Notre territoire est d’ailleurs le premier département arboricole d’Île-de-France**

Les cerises de Montmorency, les plus estimées à Paris au XVIIIe siècle, les asperges et les figues d’Argenteuil, le chou de Pontoise sont autant de spécialités qui illustrent la variété du savoir-faire agricole valdoisien.

Nous avons la chance d’avoir une terre cultivée par des centaines d’exploitations, souvent par les générations successives de mêmes familles attachées viscéralement à cette terre malgré les difficultés. Il convient de les soutenir et c’est ce que fait le Conseil départemental du Val d’Oise.

* … et nos agriculteurs

*Le Conseil départemental soutient les organismes qui accompagnent les agriculteurs au quotidien. Il porte un regard tout particulier à toutes les initiatives engagées pour le développement durable ainsi qu’aux filières structurantes telles que l’arboriculture.*

***Pour l’année 2019, le Département a versé près 130 000 € au monde agricole****. Le dialogue est constant et le partenariat toujours constructif, qu’il s’agisse de lutter contre les dépôts sauvages, d’identifier par exemple les sites à risque, ou de structurer les filières d’approvisionnement des collèges en produits locaux (pommes, poires, volailles, lentilles etc.).*

>> Conformément à la réglementation européenne et à la Politique Agricole Commune, le Département apporte un **soutien financier aux agriculteurs**, afin d’encourager les investissements et les actions en faveur de l'environnement, et notamment afin de préserver les ressources en eau et la biodiversité.

Favorable à de nouvelles pratiques en faveur d’une agriculture plus respectueuse du développement durable, le Conseil départemental du Val d’Oise, en complément du Fonds européen agricole pour le développement rural, a voté, en 2019, **une subvention globale de 19.484,65 €,** répartie dans quatre exploitations valdoisiennes, afin de leur permettre de financer 20 % de leurs nouveaux équipements spécifiques pour être plus respectueux de l’environnement.

>> Le Département apporte également un **concours financier à l’arboriculture**, secteur pour lequel le Val d’Oise se positionne en tête en Ile-de-France.

La subvention pour la replantation des vergers permet de financer jusqu’à 40 % l'achat des arbres et du matériel nécessaire à la plantation ainsi qu’à 20 % l'achat de filet paragrêle. Ces aides sont, aux dires de la profession agricole, une des raisons qui a permis à l'arboriculture de mieux résister dans notre département qu’ailleurs en Ile-de-France.

>> Au-delà de ces aides accordées directement aux agriculteurs, **le Conseil départemental soutient également les structures qui œuvrent dans le domaine agricole**. Ceci afin d’améliorer les connaissances et les pratiques agricoles, afin de promouvoir les savoir-faire, les produits du terroir, et sensibiliser le grand public sur les réalités du métier.

Le Conseil départemental soutient la Chambre d’Agriculture, la Maison de l’Elevage, le Point accueil Installation d’Ile-de-France, et entretient un partenariat privilégier avec la Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles d’Ile-de-France (FDSEA).

C’est également en ce sens que la Présidente du Département a fait le choix d’être membre actif du CERVIA. Afin de renforcer ce lien de proximité avec nos agriculteurs.

Au total, les aides du Département (hors aide exceptionnelle), s’élèvent de 70 à 110 000 €/an sur ces 5 dernières années. Ces chiffres sont importants car ils traduisent de manière très concrète notre volonté politique à l’égard de l’activité agricole.

En février 2019 nous installions pour la première année un stand au salon de l’agriculture.

**>> Subventions 2020 au monde agricole**

Suite aux difficultés rencontrées par les agriculteurs valdoisiens lors de la crise sanitaire, le Conseil départemental a souhaité renforcer l’aide départementale au secteur agricole.

**> Près de 118 000 euros d’aides aux structures agricoles.**

- Les Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest, pour lutter contre les dépôts sauvages et animer l’évènement « Les jeunes agriculteurs ouvrent leur ferme ». (4 200€)

- Points Accueil Installation, qui a pour mission d’informer toute personne souhaitant s’installer en agriculture –soit 33 porteurs de projets en 2019. (3 000€)

- Terre de Liens Ile-de-France, pour promouvoir une agriculture durable voire biologique, et préserver le foncieragricole (3200€)

- Le Centre d’écodéveloppement de Villarceaux, autour d’une action notamment sur la protection de la ressource en eau (4 000€)

- La FDSEA, pour recenser les zones à risque de dépôts sauvages et aboutir à des propositions d’aménagement (4 000€)

- La Chambre d’agriculture de la Région Ile-de-France, avec laquelle le Département a signé une convention pluriannuelle, pour travailler en particulier sur les enjeux d’approvisionnement des collèges en produits locaux, la protection de l’eau, l’installation et la préservation des terres agricoles. (62 735€)

**> Les aides directes aux agriculteurs (40 841 euros) pour des investissements durables.**

- Les aides aux investissements environnementaux (FEADER) s’inscrivent dans le cadre d’une convention tripartite avec l’Agence de service et de paiement (ASP) et la Région Ile de France. Cette année, 4 exploitants ont été éligibles à ce dispositif (19 484€)

- Les aides aux arboriculteurs. Le Val d’Oise est le seul département d’Ile de France qui ait su garder une filière arboricole, elle est une richesse agricole et paysagère du territoire. Cette année, 4 exploitants ont été éligibles à ce dispositif, ce qui a permis la replantation de 7655 arbres fruitiers. (21 357€)

**> Aide exceptionnelle aux agriculteurs en difficulté à cause de la crise sanitaire (95 000 euros).** Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés ont été durement touchés par la Covid-19. L’enquête lancée par la Chambre d’agriculture fin juin a permis d’identifier 15 structures qui ont perdu entre 30 et 80% de leur chiffre d’affaire, soit 12 centres équestres, un pépiniériste, un horticulteur et un maraîcher biologique.

Une Commission constituée d’élus et de partenaires examinera chaque dossier individuellement.

Avec ses partenaires, le Département travaille à un secteur agricole moderne, innovant, acteur du développement durable. C’est en confiance que nous travaillons aujourd’hui le monde agricole de demain.

* Nous avons créé le 1er sanctuaire de biodiversité du Val d’Oise

Dans le Val d’Oise, comme ailleurs, la biodiversité est menacée : 11 % de la flore, 14 % des oiseaux nicheurs, 21 % des amphibiens, 27 % des chauves-souris, 18 % des papillons de jours... Or aucun site ne bénéficie d’une protection intégrale.

C’est pourquoi, le 20 décembre 2019, le Conseil départemental a acté la mise en protection intégrale à titre expérimental du territoire. Choisie, **L'île d'Herblay-sur-Seine est le premier sanctuaire de biodiversité dans notre département**. La création d’une zone refuge où l’intervention de l’homme serait réduite au strict minimum favoriserait le retour d’espèces emblématiques, rares ou protégées.

L’île d’Herblay a été choisie car elle présente le plus de potentialités : grande surface (11 hectares), non accessible, présence de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Ce projet vient compléter un véritable corridor écologique en continuité de la forêt de Pierrelaye-Bessancourt qui descendra d’Herblay jusqu’à la Seine.

* 21 pommiers pour 21 cantons

Vingt-et-un pommiers, pour les Vingt-et-un cantons du Val-d’Oise, ont été plantés par les élus départementaux en forêt de l’Hautil le 2 décembre 2019. Cela fait suite à l’événement du lundi 25 novembre 2019, où le premier arbre de la future la forêt de Pierrelaye-Bessancourt a été planté.

En plantant ces arbres dans la forêt de l’Hautil, nous symbolisons l’engagement de notre territoire pour la biodiversité. Notre geste témoigne aussi d’un véritable attachement à la vocation agricole de notre Département. Nous soutenons nos arboriculteurs ; un soutien indispensable à la préservation d’une filière qui fait la diversité de notre agriculture.